

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	TSE	
MENTION	ECONOMIE	
Parcours-types	Economics and Competition Law voie Economiste	
Session M2	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CA-2023-41, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M 2 : Enseignements en anglais à l'exception de Fiscalité des Entreprises et Contrats de distribution.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
M2 : Les étudiants doivent faire, au choix, soit un stage soit un mémoire sous la supervision de l'Ecole d'Economie de Toulouse. La durée du stage est de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir du mois d'avril. Les objectifs et contenus du stage doivent être préalablement consignés dans un projet de stage soumis par l'étudiant, pour approbation, au responsable du Master 2. Le stage fait l'objet d'un rapport de stage qui peut être présenté oralement par l'étudiant lors d'une soutenance.		
Autres modalités /		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
M2 : Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 12/20 pour le stage ou mémoire. M2 : Session 1 Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un examen terminal écrit et/ou oral, ainsi que par un éventuel contrôle continu. Ces examens peuvent être organisés le samedi. Le contrôle continu s'effectue lors des séances de travaux dirigés. La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe. Les notes de travaux dirigés sont attribuées sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours magistral. En cas d'absences injustifiées, l'étudiant se verra affecter une note de 0/20 au TD de la matière concernée. La présence aux examens terminaux est obligatoire. Toute absence justifiée ou injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0. L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an. Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.		
M2 : Bonifications : Pour les formations annualisées, un maximum de 4 bonifications dont bénéficie l'étudiant est plafonné à 4 x 1% du total des points de l'année. Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20. Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés, sans que la note finale de bonification puisse excéder 20/20. La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours. Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont communiquées par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités. Liste des enseignements donnant lieu à bonification : Activité sportive (organisée dans le cadre du DAPS), Césure (pour les étudiants M1 et M2), Participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse, Participation au chœur des étudiants de Toulouse, Engagement citoyen (Engagement de sapeur-pompier volontaire ; Activité militaire dans la réserve opérationnelle ; Volontariat dans les armées), Module vie professionnelle (pour les étudiants de L3 et M1 : Responsabilités au sein du bureau d'une association ; Activités militaires dans la réserve ; Mission dans le cadre du service civique ; Volontariat militaire ; Activité professionnelle ; Election dans les conseils de l'établissement). La bonification sera prise en compte sur présentation d'un justificatif de situation.		

Seconde chance
M2 : - Matière exclue d'une session 2 : Stage ou Mémoire.
Général Session 2 : Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut en session 1. Les examens de seconde session sont organisés après les examens de session 1, en mai et/ou juin. Peuvent se présenter à la session de rattrapage tous les étudiants qui ont été ajournés en session 1. Les notes obtenues en session 1 dans les matières évaluées sous forme de contrôle continu sont reportées en session de rattrapage sans organisation d'une nouvelle épreuve. L'étudiant pourra composer dans chaque matière non validée en session 1 et uniquement dans ces matières. La possibilité d'accéder à la session de rattrapage se définit au regard de la moyenne générale annuelle hors mémoire ou stage.
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>
Validation
M2 : Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 12/20 pour le stage ou mémoire.
Capitalisation/conservation
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.
Compensation
M2 : Compensation sauf pour la note de Stage ou mémoire à valider isolément.
Note éliminatoire
TEXTES RÉGLEMENTAIRES
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

MASTER 2		ECONOMIE											1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		Economics and Competition Law (ECL) voie Economiste											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE1 Topics and cases in competition policy 1	Porté	M2 ECL voie DD DA	30			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE2 (Optionnel 2 parmi 3)			60			12	12	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Advanced industrial organization	Porté	M2 EMO	30			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Econometrics of competition	Porté	M2 ECL voie DD DA	30		10	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Economics of innovation and intellectual property	Porté	M2 ECL voie DD DA	30			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE3			30			6	6	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Economics and econometrics of litigation	Porté	M2 ECL voie DD DA	15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Topics in law and economics	Porté	M2 ECL voie DD DA	15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE4 Algebra refresher (facultatif)*	Porté	M1	15					Non	Non							
UE	ANNUEL	UE5 Probability refresher (facultatif)*	Porté	M1	15					Non	Non							
UE	ANNUEL	UE6 Dynamic optimization refresher (facultatif)*	Porté	M2 EE	15					Non	Non							
UE	ANNUEL	UE7 Topics and cases in competition policy 2	Porté	M2 ECL voie DD DA	30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE8 Market regulation in the digital world	Porté	M2 ECL voie DD DA	30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE9 (Optionnel 2 parmi 3)			60			10	10	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Industry regulation	Porté	M2 ECL voie DD DA	30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Digital economics	Porté	M2 EMO	30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
Matière	ANNUEL	Competition law in practice	Porté	M2 ECL voie DD DA	30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer	
UE	ANNUEL	UE10 Stage ou Mémoire	Porté	M2 ECL voie DD DA				16	16	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire			Matière exclue de 2nde chance
		TOTAL ANNEE			285		10	60	60									

* Cours de remise à niveau en Mathématiques, ouvert aux étudiants des M1 et M2 de l'Ecole